

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (UE) n° 23/2010 du Conseil du 14 janvier 2010 établissant, pour 2010, les possibilités de pêche pour certains stocks halieutiques et groupes de stocks halieutiques, applicables dans les eaux de l'UE et, pour les navires de l'UE, dans les eaux soumises à des limitations de capture et modifiant les règlements (CE) n° 1359/2008, (CE) n° 754/2009, (CE) n° 1226/2009 et (CE) n° 1287/2009

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 21 du 26 janvier 2010)

Première page de couverture et page 1, en titre:

au lieu de: «Règlement (UE) n° 23/2010 du Conseil»

lire: «Règlement (UE) n° 53/2010 du Conseil».

Rectificatif à la décision 2009/16/PESC/JAI du Conseil du 30 novembre 2009 relative à la signature, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique sur le traitement et le transfert de données de messagerie financière de l'Union européenne aux États-Unis d'Amérique aux fins du programme de surveillance du financement du terrorisme

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 8 du 13 janvier 2010)

Page 9, en titre:

au lieu de: «Décision 2009/16/PESC/JAI du Conseil»

lire: «Décision 2010/16/PESC/JAI du Conseil».

Rectificatif au règlement (CE) n° 839/2008 de la Commission du 31 juillet 2008 modifiant le règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne ses annexes II, III et IV relatives aux limites maximales applicables aux résidus de pesticides présents dans ou sur certains produits

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 234 du 30 août 2008)

Page 216, annexe, point 3) «La liste des substances actives de l'annexe IV est remplacée par le texte suivant:», après la substance «Chaux (**):»

ajouter: «Maltodextrine (**)

Méthylnonylcétone (**).
